



non reconnaissance de paternité

Par **nass**, le **08/10/2010** à **14:36**

Bonjour,

Mon ex mari a refusé de reconnaître son fils qui est née pendant le mariage, et actuellement nous sommes en instance de divorce et le juge a ordonné d'effectuer le test de paternité (ADN) ce dernier est sorti positif (99,99%).

Est ce que vis à vis la loi je peut demander des dommages à mon ex et à l'hôpital qui a refusé d'inscrire l'enfant au nom de son père?

Par **Domil**, le **08/10/2010** à **16:20**

Si vous êtes en instance de divorce, ce n'est pas votre ex-mari.

La présomption de paternité du mari est écartée dès que son nom n'est pas sur l'acte de naissance. Ce n'est pas à l'hôpital de décider de mettre d'office le mari sur la déclaration de naissance (c'est déjà suffisamment emmerdant quand ils décident d'eux-mêmes de le mettre d'office). Pourquoi avoir laissé l'hôpital faire la déclaration de naissance ?